



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 mai 2020

Reconnaissance des soignants hospitaliers impliqués dans l'épidémie de Covid-19 : Olivier VERAN salue la publication du décret permettant le versement de la prime annoncée par le président de la République

Cette prime constitue une nouvelle occasion de saluer la mobilisation exemplaire de nos équipes soignantes, techniques, logistiques et administratives et traduit la reconnaissance du Gouvernement pour leur engagement dans la gestion d'une épidémie sans précédent.

Le décret sera complété par les textes valorisant davantage le temps supplémentaire effectué par les agents hospitaliers durant cette période, selon les modalités de versement suivantes :

- tous les agents hospitaliers exerçant dans **les 40 départements les plus impactés par l'épidémie** percevront une prime de 1 500€, versée quels que soient leur statut ou leur activité
- les agents hospitaliers exerçant dans les hôpitaux de première ligne dans la prise en charge des patients COVID+ **au sein des autres départements** percevront également une prime de 1 500€ et les agents des autres structures, une prime de 500€.

Les agents bénéficiaires de la prime la percevront dans les meilleurs délais, dès mai dans les établissements où les conditions techniques sont réunies, en juin dans les autres.

Au-delà du secteur hospitalier public, l'ensemble des professionnels des très nombreux établissements privés investis dans la réponse sanitaire à cette crise inédite percevront une prime. Le ministre suit avec attention les discussions en cours avec les fédérations du secteur privé pour arrêter rapidement le dispositif en ce sens.

De la même manière, le ministre a confirmé lors de son intervention télévisée du 7 mai l'attribution d'une prime aux personnels de toutes les structures médico-sociales, qu'elles soient publiques ou privées.

Au-delà de ce dispositif, la crise aura été le signal fort d'une nécessité : celle de donner une nouvelle impulsion aux carrières des femmes et des hommes qui travaillent à l'hôpital. Outre des revendications salariales portées par les professionnels, ce sont les fondations mêmes de la politique de ressources humaines à l'hôpital qui doivent être questionnées et modernisées. Les travaux qui en découlent seront portés dans le plan de revalorisation des carrières à l'hôpital, annoncé au mois de mars à Mulhouse par le Président de la République, et qui associera les partenaires sociaux, les conférences et les fédérations concernées.

Contact presse réservé aux journalistes :

Ministère des Solidarités et de la Santé

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Les professionnels souhaitant avoir des précisions sur leur situation, sont invités à contacter leur service des ressources humaines.